

## LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

Au début, les activités de l'association se sont surtout focalisées sur le développement des compétences des membres, notamment des producteurs.

En effet, ANCESM s'est étalée à renforcer les capacités de ses membres en leur accordant diverses formations (Techniques de base, Gestion interne des activités, Commerce Equitable). Par ailleurs, d'autres appuis ont été offerts aux membres :

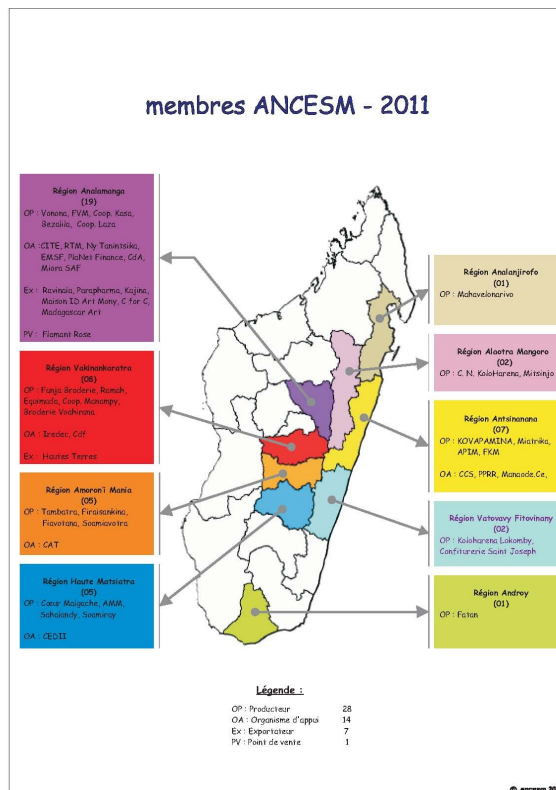
- ◆ approvisionnement en outils
- ◆ appui à la commercialisation : promotion des produits sur le site Web ([www.ancesm.org](http://www.ancesm.org)), guide et conseils à l'exportation des produits, édition de catalogue

Le 11 Août 2011, ANCESM a obtenu l'autorisation officielle du Ministère de l'Intérieur pour sa création. De ce fait, l'association compte élargir ses activités en les orientant vers les trois points clés du développement durable (Economique, Social et Environnemental).

ANCESM espère également agrandir son réseau par une sensibilisation d'autres acteurs à y adhérer et en tissant des relations de partenariats avec les réseaux étrangers du commerce équitable.

## LE COMMERCE EQUITABLE ET SOLIDAIRE

### Le réseau actuel à Madagascar



Site web : [www.commerce-equitable-madagascar.org](http://www.commerce-equitable-madagascar.org)

**ANCESM**

**Siège**

BP 9041-A

Andoharanofotsy

Antananarivo 102

Tel: 020 22 570 96

E-mail :

[info@ancesm.org](mailto:info@ancesm.org)

# ANCESM

Association Nationale  
du Commerce Equitable  
et Solidaire de  
Madagascar



- 2011 -

Association Nationale du Commerce Equitable et Solidaire de Madagascar (ANCESM) créée le 14 novembre 2007 est la première entité existante à Madagascar qui regroupe les producteurs et les acteurs du Commerce Equitable et Solidaire et l'agriculture biologique à Madagascar.

L'objectif principal de l'association est de promouvoir et développer le Commerce Equitable à Madagascar.

Les missions de l'ANCESM sont portées par quatre instances statutaires :

- **L'Assemblée Générale**, l'organe de décision, composée d'un représentant par groupement membre (2 réunions par an) ;
- **le Conseil d'Administration**, l'organe d'administration, composé de 9 membres élus (4 réunions par an) ;
- **L'Organe de Contrôle**, composé de 3 membres élus (réunions avec les membres du Conseil d'administration) ;
- **le Secrétariat Technique**, l'organe exécutif (**Bureau permanent**).

### L'ADHESION

- ◆ Les membres au sein de l'Association sont divisés en 4 catégories : producteurs, points de vente, exportateurs, et organismes d'appui.
- ◆ Tout organisme souhaitant y adhérer doit soumettre une demande auprès du secrétariat technique suivi d'une évaluation initiale et de l'approbation du conseil d'administration et enfin de l'Assemblée Générale.

### L'EVALUATION

- ◆ Évaluation initiale suivie d'évaluation périodique tous les deux ans.
- ◆ L'autoévaluation est fortement conseillée

## LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU COMMERCE EQUITABLE

Le Commerce Equitable est un système d'échange basé sur la transparence et le dialogue, garantissant aux producteurs un juste prix pour leur travail et aux consommateurs le caractère équitable de ce qu'ils consomment.

ANCESM retient les principes de base du Commerce Equitable et Solidaire tels qu'ils sont décrits dans la charte du Commerce Equitable et Solidaire à Madagascar:

- **Meilleures conditions d'échange en assurant des relations directes, durables et transparentes entre les intervenants**
- **Respect de la transparence dans le fonctionnement et incitation à a prise de responsabilité**
- **Attention à la qualité des produits**
- **Juste rémunération du travail des producteurs et artisans**
- **Réinvestissement d'une partie des marges bénéficiaires au niveau des communautés locales des producteurs (activités sociales et productives)**
- **Refus de toute forme d'exploitation des travailleurs et d'exploitation des enfants en respectant les droits fondamentaux des personnes**
- **Processus participatif dans la prise des décisions**
- **Respect de l'égalité des sexes**
- **Préservation de l'environnement pour le bien-être de la planète.**

## LES FILIERES CONCERNEES

Actuellement, l'ANCESM regroupe 50 membres, dont 30 producteurs, 7 exportateurs, 1 point de vente et 12 organismes d'appui.

Et ils œuvrent dans les domaines suivantes:

- L'artisanat: fibres végétales, textiles, bois, divers animaux (cornes, cuir, ...), matériaux recyclés, ...
- L'agroalimentaire: confiserie
- Huiles essentielles
- Agriculture
- Tourisme solidaire

